

Mobilité dans le cadre d'un projet de Recherche à l'international

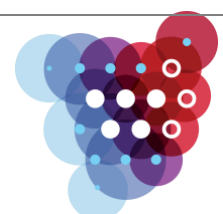
Excellence IN DESCRIPTIF

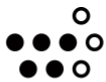
Dans un contexte de mobilité et de mondialisation accrues, ce programme de bourses a été mis sur pied par Wallonie-Bruxelles International (WBI) en 2008.

En appui aux pôles de compétitivité déterminés par le [Plan Marshall 4.0](#) initié par la Wallonie, il permet l'accueil de chercheurs(euses) issu(e)s de tous pays désirant effectuer un programme de type postdoctoral au sein d'établissements d'enseignement supérieur organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce dispositif est ouvert aux universités, hautes écoles et aux chercheurs relevant de l'enseignement artistique.

| | |
|---|---|
| Notre soutien | 1 |
| Votre projet | 2 |
| Les conditions | 3 |
| Les subventions et assurances | 4 |
| Votre demande | 5 |
| Notre décision | 6 |
| Et si le soutien vous est accordé ? | 7 |
| Contact | 8 |





Notre soutien

• Quel est le soutien?

Wallonie Bruxelles International (WBI) soutient:

Les chercheurs(euses) issu(e)s de tous pays et titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de docteur délivré par une institution étrangère désirant effectuer un programme de type postdoctoral au sein d'établissements d'enseignement supérieur organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est à noter qu'il vous est permis d'introduire un dossier même si vous êtes en cours de cycle et que le diplôme de doctorat n'est pas encore en votre possession. Il conviendra dans ce cas de faire parvenir une preuve de réussite au plus tard:

- pour les bourses de longue durée (séjour prévu entre septembre et août) : le 15 juillet;
- pour les bourses de courte durée:
 - séjour prévu entre mars et juillet: le 1^{er} décembre ;
 - séjour prévu entre septembre et février: le 1^{er} juillet.

Le soutien consiste à disposer d'une bourse mensuelle et **non d'un salaire** pour la durée du programme de recherche. Les frais de voyage aller-retour sont également pris en charge.

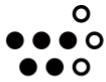
• Quels sont les objectifs du soutien?

Ce soutien vise à encourager le développement de la recherche en Wallonie dans les thématiques des différents pôles de compétitivité du Plan Marshall 4.0. Les domaines privilégiés sont les suivants:

- Transport et logistique;
- Génie mécanique;
- Sciences du vivant;
- Agro-industrie;
- Aéronautique-spatial;
- Technologies environnementales.

Les Pôles de compétitivité regroupant des entreprises autour d'un domaine économique porteur constituent un atout économique majeur pour le développement de la Wallonie, concrétisé par la création de synergies autour d'un projet économique innovant stimulé par les entreprises, les centres de formation ou de recherche-innovation.





Tout autre domaine sera pris en considération, qu'il s'agisse des sciences humaines, fondamentales ou appliquées.

Si votre programme ne s'intègre pas dans le cadre d'un pôle de compétitivité du Plan Marshall 4.0, vous serez amené à commenter l'impact sociétal éventuel de votre projet pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous vous invitons vivement à consulter le site <https://clusters.wallonie.be/federateur/fr/les-poles-de-competitivite> afin de prendre connaissance de l'activité de chaque pôle et de vérifier si votre projet de recherche pourrait s'apparenter à l'un d'entre eux.

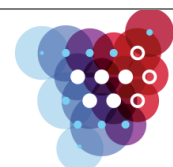
- **Quelles sont les plus-values du soutien?**

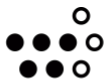
- Encourager le réseautage entre des institutions de la recherche;
- Proposer une expertise inexistante en Wallonie;
- Soutenir le développement de la recherche et de l'innovation.

Votre projet

1. Types de bourses

- Bourses de **longue durée** de niveau postdoctoral (minimum 1 an, renouvelable 1 fois);
- Bourses de **courte durée** de niveau postdoctoral (1 à 3 mois, renouvelables pour autant que le délai de 3 années soit respecté entre deux séjours).





2. Pays concernés

WBI accueille des chercheurs du monde entier



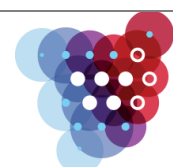
Les conditions

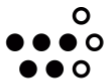
1. Conditions de recevabilité

- **A quelles conditions doit répondre le bénéficiaire?**

- un maximum de trois tentatives de candidature sera autorisé pour chaque candidat(e);
- en cas de nouvelle introduction d'une candidature, il y a lieu de justifier les modifications apportées par rapport à la candidature précédente;
- en ce qui concerne les bourses de longue durée, chaque candidat pourra bénéficier au maximum d'une bourse (éventuellement assortie d'un renouvellement) dans le cadre de son post-doctorat;
- une bourse de longue durée et de courte durée peuvent être cumulables, de même que plusieurs bourses de courte durée, tant que la limite des trois tentatives de candidatures est respectée et pour autant que le délai de 3 années soit respecté entre deux séjours;
- toute candidature ne répondant pas aux critères d'admissibilité sera irrecevable et ne fera l'objet d'aucune suite.

Toute demande de renseignements et/ou dépôt de candidature doivent être adressé(s) à:
bourses@wbi.be





2. Critères de sélection

- **Comment êtes-vous évalué?**

WBI opère la sélection des candidatures en collaboration avec l'ensemble des partenaires scientifiques et institutionnels concernés par le programme.

Le jury est composé de membres:

- du Fonds de la Recherche Scientifique – F.R.S.-FNRS;
- de la Direction générale opérationnelle « Economie, emploi et recherche » du Service public wallon (DGO6);
- de WBI.

Ceux-ci se basent, entre autres, sur les critères suivants pour établir leur sélection:

- domaine se rapportant aux pôles de compétitivité du Plan Marshall 4.0;
- lettres de recommandation annexées au formulaire;
- mentions académiques;
- intérêt du domaine de recherches pour nos universités, centres de recherches;
- publications scientifiques;
- valeur ajoutée de la mobilité envisagée;
- parcours professionnel.

Ces critères permettent d'établir un classement en trois catégories A-B-C. Seules les candidatures ayant obtenu la cote A par au moins l'un des membres du jury seront sélectionnables. Il est à noter que des sous-catégories (A- et A+) sont créées dans la catégorie A.

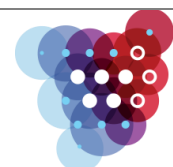
Les subventions et assurances

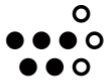
1. Subventions

- **Quelles subventions et quels montants?**

Subventions accordées aux chercheurs(euses) sous forme de:

- **Prise en charge par WBI** de vos frais de voyage internationaux en classe économique aller et retour, du domicile au lieu d'affectation sur base d'une simulation établie par WBI;
- **Prise en charge par WBI** d'une bourse mensuelle nette de 2.120 € → **ATTENTION:** cette bourse **ne constitue aucunement un salaire.**





2. Modalités de paiement

En ce qui concerne la bourse:

→ Un versement mensuel sera effectué.

En ce qui concerne les autres frais:

→ Ceux-ci seront remboursés **UNIQUEMENT** sur base de la remise d'une déclaration de créance accompagnée des justificatifs concernés.

3. Assurances

- **Quelles assurances prises en charge par WBI?**

- Soins de santé
- Responsabilité civile
- Rapatriement

Votre demande

1. Procédure d'introduction de votre demande

- **A quelle date introduire votre demande?**

- **Pour les bourses de LONGUE durée:**

Au plus tard le **1^{er} février (UTC/GMT +1)** précédant l'année académique durant laquelle le séjour est souhaité → **départ au plus tard le 1^{er} octobre.**

- **Pour les bourses de COURTE durée:**

→ Au plus tard le **1^{er} octobre (UTC/GMT +2)** précédant les séjours prévus entre **mars et juillet;**

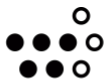
→ Au plus tard le **1^{er} avril (UTC/GMT +2)** précédant les séjours prévus entre **septembre et février.**

- **Comment devez-vous envoyer votre demande?**

Vous devez envoyer votre demande par **e-mail** au service des **Bourses internationales** à l'adresse suivante: bourses@wbi.be

Si vos **annexes** sont **trop volumineuses**, vous devez compléter votre demande avec un lien de partage en ligne (Google Drive, WeTransfer, Dropbox, etc.).





2. Dossier de demande

Votre dossier de demande doit contenir les documents suivants:

- **Formulaire de candidature:** [lien internet](#);
- **Annexe 1:** Déclaration de financements complémentaires;
- **Annexe 2:** Minimum 2 lettres de recommandation établies par le corps professoral d'une institution universitaire (belge ou étrangère) à même de juger la qualité scientifique de votre travail. Celles-ci doivent être envoyées par courrier électronique directement à WBI et ne peuvent pas vous être communiquées. **ATTENTION**, ces lettres de recommandation devront être rédigées sur le canevas imposé en annexe du formulaire de candidature;
- **Annexe 3:** Lettre d'invitation ou d'accord de l'université d'accueil et du promoteur encadrant la recherche. La mise en évidence du caractère gagnant-gagnant de la coopération sera évaluée positivement (pas de canevas). Il est à noter que la recherche de l'université d'accueil est une démarche qui vous incombe, WBI n'intervient pas dans ce processus;
- **Annexe 4:** Copie du/des diplôme(s) de doctorat.

3. Points d'attention

Votre **dossier** de candidature doit être **complet, signé et daté**.

Toute candidature ne répondant pas aux critères d'admissibilité sera irrecevable et ne fera l'objet d'aucune suite.

Notre décision

1. Modalités de la décision

La sélection se déroule en **5 ETAPES**:

1. Une vérification administrative de votre demande sur base des conditions de recevabilité;
2. Les dossiers jugés recevables sont transmis au jury de sélection pour analyse;
3. Le jury transmet son classement à WBI;
4. WBI analyse les résultats et répartit l'octroi des bourses en fonction des moyens budgétaires disponibles;
5. WBI communique les résultats aux candidats.



2. Personnes en charge de la sélection

Votre sélection est effectuée par un jury composé de membres:

- du Fonds de la Recherche Scientifique – F.R.S.-FNRS;
- de la Direction générale opérationnelle «Economie, emploi et recherche» du Service public wallon (DGO6);
- de WBI.

3. Communication de la décision

En principe, la décision intervient:

- **Pour les bourses de longue durée:** début juin;
- **Pour les bourses de courte durée:**
 - pour les séjours prévus entre mars et juillet: fin décembre;
 - pour les séjours prévus entre septembre et février: début juillet.

4. Points d'attention

Une fois les résultats transmis par WBI, le candidat aura **7 jours «calendrier»** pour se prononcer quant à l'acceptation de la bourse afin de ne pas pénaliser les éventuels candidats suppléants.

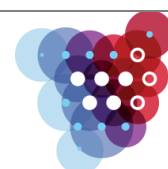
Et si le soutien vous est accordé ?

Un guide pratique du BOURSIER vous sera transmis si vous avez été sélectionné(e)

5. Comment allez-vous recevoir la subvention?

Une fois la sélection opérée par le jury compétent et la bourse acceptée par le candidat, WBI établit les attestations utiles ainsi que le projet de subvention.

Soyez très attentif.ve aux démarches éventuelles à accomplir concernant l'accès au territoire belge.



6. Quelles sont vos obligations?

- **Mentionner le soutien de WBI**

Tout document rendu public relatif à l'activité subventionnée doit porter la mention : «Avec le soutien de Wallonie-Bruxelles International» et le logo de WBI, (www.wbi.be/fr/logos).

- **Remettre des rapports périodiques ainsi qu'un rapport de fin de mission et votre fiche ALUMNI**

Des rapports périodiques ainsi qu'un rapport de fin de mission et une fiche ALUMNI seront exigés.

7. Quelle est la date finale pour rendre vos documents?

Toutes les dates **utiles et obligatoires** vous seront transmises si vous avez été sélectionné(e), via la transmission de votre arrêté de subvention ainsi que du guide pratique BOURSIER.

Contact

Wallonie-Bruxelles International
Service des bourses internationales



Place Saintelette, 2
B - 1080 Bruxelles



bourses@wbi.be

